



Réaliser ou mettre à jour son Document Unique (DUERP)



Objectifs

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est obligatoire depuis 2001. Il permet au chef d'entreprise de mettre en place une politique de prévention. Il s'agit de définir et d'évaluer les risques et dangers des salariés dans toutes les situations de travail. Des actions doivent ensuite être imaginées pour diminuer voire éliminer le risque quand c'est possible.

Cette formation, très concrète, vous donnera des clés pour construire et mettre en application votre DUERP.

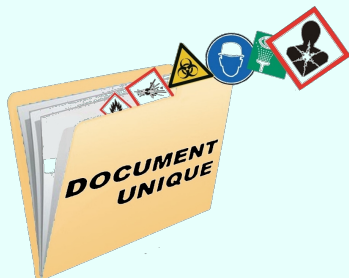
Objectifs opérationnels :

- ⇒ Répondre à la réglementation en vigueur ;
- ⇒ Acquérir les principes généraux de prévention des risques professionnels ;
- ⇒ Apprendre à construire et mettre en application un DUERP adapté et applicable à votre établissement.



Contenu de la formation

- ⇒ La réglementation relative à la prévention ;
- ⇒ La prévention des risques professionnels ;
- ⇒ L'identification des risques ;
- ⇒ La classification des risques ;
- ⇒ L'évaluation des risques ;
- ⇒ La transcription des risques dans le document unique (DUERP).



Public visé

Public :

- ⇒ Toutes les entreprises ayant au moins 1 salarié, quelque soit la nature de leurs activités.

Pré-requis :

- ⇒ Aucun pré-requis nécessaire.



Méthodes utilisées

- ⇒ Approche entièrement personnalisée et adaptée à votre établissement (intégration de vos contraintes techniques et opérationnelles, prise en compte de vos documents existants) ;
- ⇒ Alternance des méthodes pédagogiques (apports de connaissances, échanges d'expériences professionnelles, travaux dirigés, animation en groupes de travail...) ;
- ⇒ Animation de la formation grâce des supports numériques de qualité ;
- ⇒ Évaluation des connaissances en début et en fin de formation ;
- ⇒ Validation par une attestation de formation.



Offre proposée

Durée de la formation : 2 jours (14 heures)

Tarif : 1 000 €

